



La féodalité

L'investiture.

La scène est censée représenter l'hommage de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, à Philippe II Auguste, roi de France.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms 5, fol. 285 verso.

© Bibliothèque Royale, Bruxelles.

De feodaliteit

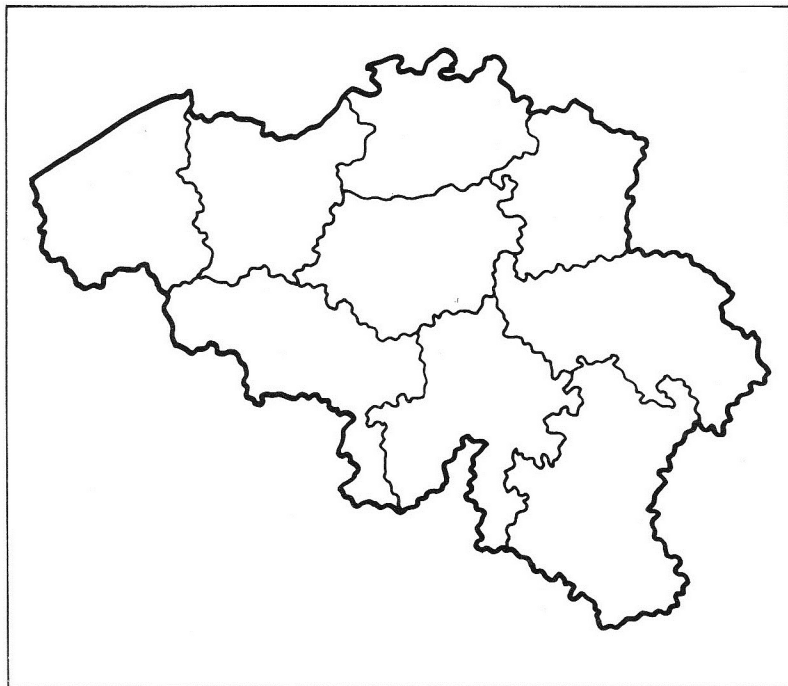
70

De leenhulde.

Leenhulde van Richard Leeuwenhart, koning van Engeland, aan Filips II August, koning van Frankrijk.

Brussel, Koninklijke Bibliotheek, hs 5, fol. 285 verso.

© Koninklijke Bibliotheek, Brussel.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

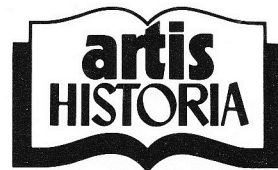
S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



La féodalité

70



Cette **scène d'hommage** est extraite des *Grandes Chroniques de France*, un manuscrit du 14^e siècle conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (ms. 5, fol. 285 verso).

La scène est censée représenter l'hommage de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, à Philippe II Auguste, roi de France, pour le duché de Normandie, fief mouvant de la couronne de France.

Le vassal pose les mains jointes dans celles du seigneur, lui fait hommage, prête serment de fidélité et reçoit le baiser (*osculum*).

Le système féodal: origine et épanouissement

Le système féodal connut son plein épanouissement du 10^e au 12^e siècle. Il consiste en un ensemble d'institutions par lesquelles un personnage puissant, le **seigneur**, protège et entretient un autre homme libre, le **vassal** à qui il donne une terre appelée **fief** ou **bénéfice**. Celui-ci, en contrepartie, doit à son seigneur l'obéissance, le conseil et le service militaire à cheval.

En Europe occidentale, le régime féodal connut son plein épanouissement du 10^e au 12^e siècle.

Son origine remonte cependant à l'époque mérovingienne. Des luttes incessantes dans la monarchie franque avaient alors entraîné la faiblesse du pouvoir central et un climat d'insécurité généralisé. Les gens se mirent à rechercher la protection d'un personnage puissant en contrepartie d'un service.

Au lieu d'entretenir ceux qui s'étaient recommandés à eux dans leur palais, Pépin de Herstal et Charles Martel prirent l'habitude de leur concéder une terre ou **bénéfice**. Leurs protégés étaient ainsi en mesure de veiller eux-mêmes à leur entretien et d'assurer un service militaire à cheval. Ce phénomène devint habituel au cours du 8^e siècle.

Au sens juridique, la féodalité peut donc être définie comme un ensemble d'institutions créant des obligations d'obéissance et de service (surtout militaire) de la part d'un homme libre, le **vassal**, envers un autre homme libre, le **seigneur** qui lui doit en échange la protection et l'entretien. Cette dernière obligation se concrétisait le plus souvent, à cette époque où la monnaie était rare, par la concession d'une terre appelée **bénéfice** ou, plus tard, **fief**.

L'époque carolingienne vit une extraordinaire diffusion de la féodalité. Pour accroître leur fidélité, l'empereur fit entrer dans sa vassalité tous les représentants de l'autorité tels que les évêques, les abbés, les comtes, les marquis, les ducs. Finalement ces grands personnages considérèrent qu'ils recevaient en bénéfice non seulement une terre mais leur charge elle-même.

V. Moumm

La féodalité

70



Une investiture par l'étendard.
Charlemagne investit Roland de la marche d'Espagne (?).

Ce dessin illustre le folio 5b d'un manuscrit sur parchemin du 12^e siècle, le Rolandslied des Pfaffen Konrad, conservé à Heidelberg (Bib. Univ. Ms. Pal. Germ. 112).

Cette traduction en allemand médiéval de la Chanson de Roland est l'œuvre du « Prêtre Conrad », un poète du 12^e siècle.

Le contrat féodal

La conclusion du contrat entre le seigneur et le vassal donnait lieu aux cérémonies de l'**hommage** et du **serment de fidélité**.

La concession du fief se faisait par l'**investiture**: le seigneur remettait au vassal un objet symbolique: une motte de terre, un étendard, une crosse (pour les évêchés).

A une époque où la plupart des gens ignoraient l'écriture, la conclusion du contrat entre le seigneur et le vassal donnait lieu à une succession d'actes solennels. Le premier d'entre eux s'appelait l'**hommage**. Il débutait par l'**immixtio manuum**: le vassal plaçait ses mains jointes dans celles du seigneur qui refermait celles-ci sur elles. Le vassal notifiait ensuite verbalement sa volonté: « Je veux devenir votre homme ». L'hommage était suivi de la **foi** ou serment de fidélité: on le prêtait sur les livres saints, sur une châsse contenant des précieuses reliques ou sur l'autel.

La concession du fief ou bénéfice se faisait par l'**investiture**. Le seigneur remettait au vassal un objet symbolisant le fief lui-même: une motte de terre, un étendard, une crosse (pour les évêchés).

La miniature d'Heidelberg, aux traits si fermement dessinés, représente cet événement. Charlemagne, barbu selon la tradition, est assis sur un trône de pierre et coiffé de la couronne impériale. Dans la main gauche, il tient un sceptre en forme de fleur de lys. Il vient d'investir son vassal Roland de la marche (province frontalière) d'Espagne (?) en lui confiant un étendard. Historiquement, Roland est simplement un préfet de la marche de Bretagne. En 778, il meurt à Roncevaux avec l'arrière-garde de Charlemagne, surprise par les montagnards basques.

La « Chanson de Roland » et la légende firent de lui le neveu de l'empereur et un héros de la lutte contre les Sarrasins.

Depuis l'époque carolingienne, les grands vassaux prirent à leur tour des vassaux à leur service en leur concédant une terre. Finalement on toléra la pluralité des engagements: on pouvait être le vassal de plusieurs seigneurs en même temps. On dut alors déterminer le seigneur principal, le seigneur **lige**. Cette multiplication des liens finit cependant par ruiner la relation vassalique.

Par ailleurs, le fief, et les charges qui y étaient souvent liées, devint progressivement héréditaire en ligne masculine directe.

Tout ceci fit que les relations personnelles, si caractéristiques du système féodal, s'étiolèrent. Mêmes elles ont subsisté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les institutions vassaliques ont cessé d'être essentielles en Occident à partir de la fin du 13^e siècle.

V. Moumm

A lire:

F.-L. Ganshof,
Qu'est-ce que la féodalité?
4^e éd. Bruxelles, 1968.

R. Boutruche,
Seigneurie et féodalité,
2^e éd., Paris, 1968-1970, 2 volumes.